

## Editorial



### Une multitude de projets...

Chères lectrices, chers lecteurs

Depuis 5 mois que je suis en place, j'ai eu l'occasion de mesurer les défis auxquels la

Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) sera confrontée ces prochaines années. Accueillie avec beaucoup de chaleur et de prévenance par les collaboratrices et les collaborateurs des différents services, j'ai pu constater l'immense travail effectué jusqu'à aujourd'hui.

J'ai la ferme intention d'assurer la continuité de ce qui a été entrepris et de poursuivre mon engagement pour la mise en place d'une politique familiale globale dans notre canton. Mise en réseau des hôpitaux, réorganisation de la psychiatrie, mises en œuvre d'une politique de l'enfance et de la jeunesse, d'un guichet de la famille, d'un système d'accueil de la prime enfance, etc. Ce sont une multitude de projets passionnants sur lesquels nous travaillons actuellement, qui tendent finalement tous vers un seul but, celui d'une meilleure qualité de vie des citoyennes et des citoyens fribourgeois.

Je me réjouis de les mener à bien.

Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat

## SOMMAIRE

### PAGE 2:

- Interview d'Annick Rywalski, déléguée à la promotion de la santé et à la prévention
- Assurance scolaire contre les accidents

### PAGE 3:

- Tabagisme : quelle est la situation dans le canton ?
- Les foyers de jour, une alternative à l'EMS
- Actualités

### PAGE 4:

- Que faire en cas de grossesse non désirée ?
- Nouvelle déléguée francophone à l'enfance et à la jeunesse
- Mise en œuvre du Réseau Hospitalier Fribourgeois

# INFORMATION

## Promotion de la santé et prévention: un plan pour les années 2007 à 2011

Depuis plusieurs années déjà, le canton a mis en place des mesures concrètes en matière de promotion de la santé et de prévention. Le projet Fourchette verte, qui instaure un label de qualité pour les restaurants d'entreprises et d'institutions ou le programme de dépistage systématique de cancer du sein en sont quelques exemples. Pour 2007, la DSAS alloue un montant de 2'612'000.- à des projets concernant notamment la santé des jeunes, les toxicodépendances ou encore la prévention du tabagisme et de l'alcoolisme.

L'action cantonale en matière de promotion de la santé et de prévention est liée aux recommandations nationales issues de l'Enquête suisse sur la santé de 2002 et aux objectifs de l'OMS (Organisation Mondiale pour la Santé). Dernièrement, le Conseil d'Etat a accepté les priorités définies dans le nouveau plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2007-2011 (voir tableau page 2):

alimentation saine et activité physique, santé psychique et contexte de vie (prise en compte globale des conditions cadres). Ces priorités s'inscrivent dans la continuité de ce qui s'est fait jusqu'à aujourd'hui et ont été définies avec les partenaires cantonaux de prévention et de promotion de la santé. Ces prochains mois, il s'agira de déterminer, avec tous les acteurs concernés, un plan d'action concret. Une première réunion est prévue avant l'été. Un accent particulier sera mis sur la transversalité des mesures préconisées, c'est-à-dire sur l'amélioration des conditions cadres qui ont une influence certaine sur la santé (environnement, aménagement du territoire, constructions...).

Le plan de promotion de la santé a été bien accueilli par les différents services de l'Etat lors de sa mise en consultation. Les résultats de cette consultation ont relevé quelques pistes intéressantes (voir interview page 2).

## Prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social et pour le travail auprès de la jeunesse



Après le prix à la réadaptation professionnelle décerné par l'Office de l'assurance invalidité, le domaine social se dote d'un nouveau prix. Le Conseil d'Etat a décidé d'octroyer une fois tous les 2 ans une récompense pour valoriser l'engagement dans le domaine social et notamment en faveur de la jeunesse.

Fin 2007, l'Etat de Fribourg décernera pour la première fois ce prix. Son attribution a pour but de saluer l'investissement, la motivation et la disponibilité des acteurs qui oeuvrent dans

le domaine social. Il veut encourager les activités de bénévolat en reconnaissant leur importance et leur utilité publique dans la vie socioculturelle.

Pourront présenter leur candidature, les personnes ou groupes de personnes ayant leur domicile dans le canton, ainsi que les institutions ayant leur siège social dans le canton. Le prix sera décerné par un jury de 5 personnes, présidé par la Conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre. Il consiste en un montant de 5'000 francs attribué à un-e seul-e lauréat-e et récompensera une activité ou un projet particulièrement créatif.

La Direction de la santé et des affaires sociales procédera dans le courant de cet été à la mise au concours publique de ce prix.

## Interview d'Annick Rywalski



Annick Rywalski, 33 ans, est depuis 2005 la déléguée à la promotion de la santé et à la prévention pour le canton de Fribourg.

**Quelles sont pour vous les tâches les plus intéressantes liées à votre fonction ?** De par mon travail à la Confédération dans l'évaluation des programmes de prévention, je connaissais bien le domaine de la prévention et je me réjouissais de l'aborder sous un angle différent, plus proche du terrain. Il me

paraissait important de développer le contact avec les institutions et associations. Il faut dire qu'elles sont très actives sur le territoire fribourgeois. Pour l'année prochaine, nous avons reçu plus de 30 demandes de subventions pour des projets. Mon rôle est de conseiller les institutions en matière de financement externe ou de les mettre en réseau avec d'autres instances.

**Comment sont choisis les projets qui seront soutenus par le canton ?** Les projets sont transmis au Service de la santé publique (SSP) et nous procédons à leur analyse détaillée, souvent avec d'autres services concernés. La DSAS décide ensuite si elle soutient ou non ces projets. L'avis de principe de la Commission de promotion de la santé et de prévention peut être requis. Actuellement, nous travaillons avec les institutions à l'introduction de mandats de prestations pour 2008. But : piloter des projets de manière à garantir leur adéquation avec les objectifs de la planification et les besoins de la population.

**Y-a-il un élément qui distingue le plan de promotion de la santé et de prévention fribourgeois de celui des autres cantons ?** On pourrait même citer deux éléments. Le premier est certainement la manière participative dont ce plan a été élaboré. La volonté a été d'associer dès le départ les différentes institutions et associations à la définition des priorités, de façon à donner une assise

solide à la mise en œuvre du plan. Le second, c'est la transversalité des mesures. Beaucoup de projets, dans des domaines aussi différents que l'enseignement, l'environnement ou encore la construction d'infrastructures, peuvent avoir un impact sur la santé. Lors de la consultation, quelques pistes intéressantes ont été évoquées : pour le thème de la Santé psychique, un partenariat actif avec le futur Secteur de psychiatrie infanto-juvénile, en particulier pour ce qui est de la prévention du suicide a pu être souligné. Le Service de l'environnement (SEn) propose par exemple une coordination avec le plan de mesure pour la protection de l'air et les programmes d'assainissement du bruit routier. Idée : promouvoir la coordination entre les différentes institutions concernées comme le SSP, le Service du médecin cantonal, le SEn, les services de police et de commerce ou encore les préfetures.

## Santé

### Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

L'ASA a été supprimée au 1er septembre 2006. Les frais des soins nécessaires pour les enfants accidentés sont pris en charge selon les principes de la LAMal. Pour tous les enfants et adultes invalides, les assurances sociales en place, notamment l'assurance invalidité AI, garantissent une prise en charge adéquate. Ne sont plus assurées les indemnités en capital en cas de décès ou d'invalidité, qui peuvent faire l'objet d'assurances complémentaires.



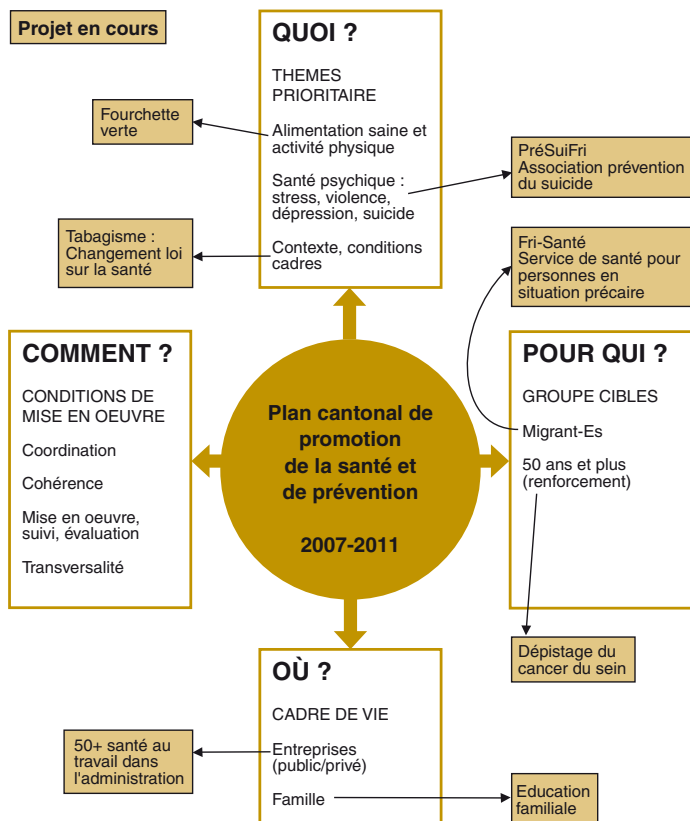
**Accidents qui ont eu lieu avant le 01.09.2006** Si ces accidents ont été déclarés à l'ASA, la prise en charge des frais est maintenue. Les décomptes des assurances maladies, les devis ou les factures de médecins dentistes peuvent être envoyés au SSP\*.

**Accidents postérieurs au 01.09.2006** Les frais de traitement et de soins sont de toute façon couverts par l'assurance maladie obligatoire. Cependant, une contribution financière peut être versée, sous certaines conditions, aux familles dont l'enfant a été victime d'un accident grave entraînant une invalidité durable. Il s'agit, par ce biais, d'améliorer les conditions de vie de l'enfant accidenté, de favoriser son indépendance et la poursuite de sa formation. Des aménagements architecturaux ou l'acquisition de moyens auxiliaires pourraient être pris en charge. Ce soutien financier subsidiaire à l'AI s'adresse à des familles se trouvant dans une situation difficile, et qui doivent faire face à des dépenses non couvertes par d'autres instances.

Des formulaires sont à disposition auprès du SSP pour le dépôt de demandes de contribution financière.

\*Service de la santé publique (SSP)

Mme Andrea Helfer  
Route des Cliniques 17  
1700 Fribourg  
026 305 30 58



# Tabagisme : quelle est la situation dans le canton ?

**Prévention du tabagisme** A travers le monde, des centaines de milliers de personnes qui n'ont jamais fumé meurent chaque année de maladies dues à l'inhalation de la fumée des autres. Plusieurs cantons ont d'ailleurs adapté dernièrement leur législation dans le sens d'une protection accrue de la population contre les effets de la fumée passive. Au niveau fédéral, l'initiative lancée par le conseiller national Felix Gutzwiller et relayée par la commission de santé et des affaires sociales du Conseil national propose d'inscrire dans la loi l'interdiction de fumer au travail.

**31 mai 2007 : Journée mondiale sans tabac** Le CIPRET (Centre d'information pour la prévention du tabagisme), soutenu depuis plusieurs années par le canton de Fribourg, marquera la prochaine Journée mondiale sans tabac par une campagne d'affichage: «Fumée passive. On en souffre. On en meurt» et des stands de sensibilisation et d'information. Il publiera à cette date les résultats d'un sondage sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, pour lequel 600 fribourgeois ont été interrogés. Depuis le début de l'année, le CIPRET a également mis à disposition des personnes intéressées des tests visant à mesurer l'exposition à la fumée passive.

**Multitude d'interventions** A Fribourg, les deux années écoulées ont vu le dépôt d'une série d'interventions parlementaires et d'initiatives privées. La Direction de la sécurité et de la justice et la DSAS travaillent actuellement sur une proposition portant sur l'ensemble des modifications souhaitées dans le domaine de la prévention du tabagisme (vente aux jeunes, fumée dans les lieux publics, les locaux de l'administration et les établissements scolaires et de soins) et soumettront une proposition au Conseil d'Etat (CE) d'ici au début 2008.

## Résumé des interventions

### Etablissements publics

2005 : **pétition** visant à interdire la fumée dans les locaux de l'administration cantonale adressée au CE.

2006 : **motion** des députés Dorand et Castella demandant une interdiction de la fumée dans les établissements publics (établissements scolaires, de soins et administration publique) acceptée par le Grand Conseil.

### Lieux et espaces publics :

04.2007 : **postulat** déposé par Rudolph Vonlanthen demandant des mesures équitables pour fumeurs et non-fumeurs.

12.2006 : **initiative populaire** cantonale pour la protection des citoyens contre les effets toxiques de la fumée du tabac dans les lieux publics.

03.2006 : **motion** concernant une interdiction dans les lieux publics déposée par René Thomet et Bruno Tenner.

06.2005 : **question** du député André Ntshamaje concernant la fumée dans les lieux publics au sens large.

05.2005 : **pétition** du CIPRET signée par 8044 fumeurs et non-fumeurs fribourgeois concernant la protection de la population de la fumée passive dans les espaces publics du canton.

### Vente de tabac

05.2006 : **motion** concernant l'interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 18 ans révolus déposée par Denis Grandjean et **motion** concernant l'interdiction de vente de tabac aux jeunes de moins de 16 ans révolus déposée par Hugo Raemy et Martin Tschopp.

**Pour rappel, seuls les cantons de VD, GR et LU disposent de législations qui fixent à 16 ou 18 ans l'âge légal minimum pour acheter des cigarettes.**

## Personnes âgées

# Les foyers de jour, une alternative à l'EMS

Les besoins liés au vieillissement de la population évoluent. D'autres solutions que l'entrée dans un établissement médico-social (EMS) peuvent être proposées aux personnes âgées. Aussi, Fribourg met-il l'accent sur le développement de structures intermédiaires, des soins à domicile, des lits courts séjours ou des foyers de jour. Ces derniers favorisent le maintien à domicile de personnes âgées. Ils permettent aussi de soulager des personnes qui ont pris en charge un proche.

**A terme, un foyer de jour par district.** Actuellement, cinq foyers de jour existent à Fribourg. Avec l'ouverture d'un sixième foyer prévue au printemps-été 2007 (St-Joseph à Châtel-St-Denis), 38 places seront disponibles dans le canton. A moyen terme, chaque district devrait disposer d'au moins un foyer de jour.

**Privilégier le maintien à l'autonomie.** Le Home du Gibloux a été le premier à proposer ce genre de prise en charge en 2000. L'expérience s'est révélée positive et le foyer de jour, qui propose 5 places 3 jours par semaine, est aujourd'hui utilisé à quasiment 100% de sa capacité. 29 personnes (âge moyen 78 ans) y ont été accueillies en 2006, dont six ont ensuite intégré le home. La prise en charge privilégie le maintien à l'autonomie des personnes accueillies. Activités proposées: animation culinaire, excursions, jardinage, emplettes, jeux, etc. Le financement de ces structures est pour l'heure assuré par des subventions cantonales et fédérales, les caisses-maladie (selon le niveau de soins) et les hôtes.

## Actualités

# Actualités DSAS

**Journée des malades** du 4 mars. Comme chaque année, les quelques 1300 personnes hospitalisées dans les hôpitaux publics du canton ont reçu une carte de vœux de la DSAS. Le magnifique dessin de cette année est l'œuvre de Delphine Vernier, élève de 5ème année primaire.

### Déménagement de l'Office cantonal AI

L'Office cantonal AI, ainsi que son service médical régional AI (SMR) avec ses cabinets médicaux de consultation, se sont regroupés à l'adresse de la Route du Mont-Carmel 5, à Givisiez. Site internet : [www.aifr.ch](http://www.aifr.ch)

### Formatrices en santé sexuelle

L'Association romande des formatrices en santé sexuelle (ARTANES) a choisi Fribourg et l'espace Nuithonie pour fêter ses 20 ans d'existence le 5 juin 2007. L'Artanes et le Service du planning familial en profiteront pour tenir une conférence de presse commune.

### Prévention du suicide

L'Association de prévention du suicide ([www.fr-preventionsuicide.ch](http://www.fr-preventionsuicide.ch)) née d'une initiative de la DSAS a présenté en mars 2007 des guides d'intervention dans le domaine de la prévention du suicide, destinés aux professionnels-les concernés.



# Que faire en cas de grossesse non désirée ?

### Publication d'une brochure d'information

Le régime du délai, qui donne la possibilité à la femme concernée d'interrompre une grossesse durant les 12 premières semaines suivant le début de ses règles, est entré en vigueur sur le plan fédéral le 1er octobre 2002. La DSAS est tenue de fournir un dossier informatif objectif et neutre aux femmes qui souhaitent interrompre leur grossesse. Une publication complète verra le jour au mois de juin 2007. Où s'adresser en cas de grossesse non désirée, qu'est-ce qu'une IVG, quelles alternatives



à l'IVG, comment éviter une grossesse non désirée, ce sont quelques-unes des questions auxquelles répond cette brochure. Elle dresse la liste de centres de consultation qui offrent gratuitement leurs services et donne un aperçu des associations et organismes susceptibles d'apporter une aide morale ou matérielle.

Disponible dès fin juin, entre autres auprès des médecins et des hôpitaux du canton, auprès du Service de planning familial, du Service de l'enfance et de la jeunesse ou encore de Fri-Santé cette brochure est éditée en français et en allemand. Des traductions des textes existent dans plusieurs autres langues.

Commande d'exemplaires gratuits :  
Service du médecin cantonal,  
Ch. des Pensionnats 1 1700 Fribourg,  
[medecin.cantonal@fr.ch](mailto:medecin.cantonal@fr.ch)

## Réseau hospitalier fribourgeois

# Mise en œuvre du Réseau hospitalier fribourgeois (RHF)

La mise en œuvre du Réseau Hospitalier Fribourgeois progresse. Fin avril, une étape importante a été franchie avec la désignation du directeur médical du RHF en la personne du **PD Dr Vermeulen**. Il entrera en fonction le 1er septembre prochain. Le PD Dr Vermeulen dirige actuellement le Centre d'Accueil et d'Urgences des Hôpitaux Universitaires de Genève. Le directeur médical, poste-clé dans la structure du RHF, est chargé d'assurer la coordination des activités médicales afin de garantir une prise en charge optimale des patients-tes. Il doit

aussi garantir la qualité et la sécurité des prestations médicales offertes par le réseau.

Le Réseau Hospitalier Fribourgeois s'est aussi choisi un nouveau nom qui incarne l'objectif que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil lui ont donné : un hôpital sur six sites. On parlera dorénavant de l'**hôpital fribourgeois – freiburger spital**. Ce nouveau nom sera suivi de celui du site hospitalier : **hôpital fribourgeois – site de Fribourg-Freiburg** par exemple en lieu et place de l'Hôpital Cantonal.

L'hôpital fribourgeois – freiburger spital s'est aussi doté d'une nouvelle identité visuelle.



Un « H » blanc sur fond bleu, symbole international de l'hôpital, est suivi du FR, initiales du canton de Fribourg.

La prochaine étape de la mise en œuvre du RHF aura lieu en juin avec la définition des structures médicales.

## Jeunesse

# Nouvelle déléguée francophone à l'enfance et à la jeunesse



Christel Berset est depuis début mai la déléguée francophone à l'enfance et à la jeunesse du canton.

Cette titulaire d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université de Lausanne devient, à l'âge de 24 ans, secrétaire politique pour le Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ). Elle quittera cette fonction en 1999 après avoir participé aux travaux consistant à ancrer les droits des enfants et les jeunes dans la Constitution fédérale. Elle devient alors responsable de la communication pour la représentation romande de la Banque alternative (BAS). En 2001, elle est nommée membre de la Commission fédérale de l'enfance et de la jeunesse. Parallèlement, elle sera responsable de projets, d'abord au

Secrétariat d'Etat à la science et à la recherche, puis au sein de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

« Un véritable défi » « Je me réjouis d'assurer cette fonction de déléguée à l'enfance et à la jeunesse qui représente pour moi un véritable défi », souligne Christel Berset « J'observe en effet depuis de longues années déjà les premiers balbutiements, puis le développement d'une véritable politique de l'enfance et de la jeunesse dans ce canton. Ce but, dont je rêvais alors en tant que secrétaire politique du CSAJ, de voir naître des politiques participatives en faveur des enfants et des jeunes dans tous les cantons suisses, devient réalité à Fribourg. L'expérience que j'ai accumulée au cours de mon parcours professionnel et bénévole semble comme taillée sur mesure pour ce poste ».

### L'éducation en tant qu'expérience pratique

Mme Berset, en tant que mère de 3 enfants en âge de scolarité, est membre du Elterntat de l'école primaire de la Vignettaz. « C'est aussi dans ce travail d'éducation que je puise au quotidien mon expérience pratique et que je mesure la distance qui, parfois, peut la séparer des principes défendus en politique de l'enfance et de la jeunesse » admet-elle. Elle mène de front plusieurs activités bénévoles, en particulier dans le domaine du développement durable. Candidate au Conseil général de Fribourg, elle a été élue en 2006 sous la bannière socialiste.

Pour rappel, le poste de déléguée à l'enfance et à la jeunesse est partagé entre une francophone (60%) et un-e germanophone (40%). Le poste de délégué-e germanophone a été remis au concours dernièrement.